

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 MARS 2022

Commune de Champagnol-lez-Mondeville

Le **29 mars 2022**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, à 18 heures, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

Présents : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Maria **PERTEGA**, Pascal **FRICOT**, Alexandre **ANTOINE**, Florian **PIELTIN**, Sylvie **BERGERE**, Sandrine **DORÉ**, Sébastien **HARTZ**, Christophe **PRIOUX**.

Absents excusés : Jean-Christophe **JEANDON** (pouvoir à Pascal **FRICOT**), Bernard **DUMONT** (pouvoir à Fabrice **ANTOINE**)

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Maria **PERTEGA** comme secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 DU LOTISSEMENT DES GENTIANES

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le compte de gestion du lotissement dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU LOTISSEMENT DES GENTIANES

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2021 du lotissement comme suit :

- Investissement : - 181 855.82 €
- Fonctionnement : + 153 740.20 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU LOTISSEMENT DES GENTIANES

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2022 du lotissement « Les Gentianes » comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 368 684.00 €
- Fonctionnement recettes : 522 425.00 €

- Investissement : 566 340.00 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021, par le trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2021 de la commune comme suit :

- Investissement : - 29 833.49 €
- Fonctionnement : + 551 975.36 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2022 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 741 655.00 €
- Investissement : 465 870.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2021 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 762 168.00 €
- Investissement : 391 707.00 €

VOTE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une aide de soutien à l'Ukraine de 1 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal accepte :

- le devis pour le feu d'artifice d'un montant de 2 365 € TTC,
- le devis de la société TDA pour un reportage photo terrestre et par drone d'un montant de 700 €,
- le devis de CEM pour une étude du bâti imposée par la DRAC d'un montant de 9 8810.20 € HT et sollicite une subvention la plus élevée possible,

La séance est levée à 19 h 45.

Fabrice ANTOINE
Maire de Champignol-lez-Mondeville